

également servi comme soldat de 1942 à 1945 et il a participé aux combats d'outre-mer.

Sur le plan politique, M. Barrett a été préfet de la ville de Welland. Il a également été membre du conseil municipal de Thorold de 1946 à 1959.

La population de Thorold se souviendra peut-être davantage de Chubb, comme on l'appelait affectueusement, pour son rôle dans les milieux sportifs de la communauté. Athlète lui-même, M. Barrett a été l'entraîneur de diverses équipes de hockey et de base-ball, et je crois savoir qu'il a été un très bon joueur de football dans sa jeunesse.

La Chambre a aujourd'hui l'occasion de rendre hommage à un homme qui a joué un rôle très actif au sein de la communauté et qui manquera beaucoup à sa famille et à ses amis de Thorold et de Lincoln.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, à l'instar de mon collègue d'en face, je voudrais moi aussi rendre hommage à Gordon «Chub» Barrett qui a représenté, comme on l'a dit, la circonscription de Lincoln de 1968 à 1972. Les limites de la circonscription étaient quelque peu différentes à l'époque de ce qu'elles sont aujourd'hui, mais en fait, c'était quand même la circonscription de Lincoln qu'il servait.

• (1505)

M. Barrett a non seulement beaucoup apporté aux Canadiens dans le cadre de sa vie publique à titre de préfet, de président du conseil de comté et par la suite, de député de la circonscription de Lincoln dans cette enceinte, mais il a également répondu aux besoins des gens dans le cadre de sa vie privée.

Lorsqu'il travaillait à la Thorold Paper Company, c'était en tant qu'inspecteur de la sécurité chargé d'assurer la sécurité des employés. Il a également veillé à la sécurité des Canadiens en servant outre-mer, dans l'infanterie. En outre, lorsqu'il a quitté son poste, il a conservé un rôle très actif dans le domaine de la sécurité au sein de la collectivité.

Après avoir quitté la Chambre, il a continué de servir son pays et sa région au sein de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de 1973 à 1980. C'était aux beaux jours de la voie maritime, car beaucoup de bateaux passaient par la voie maritime et, chose certaine, le canal Welland et on a alors construit le tunnel sous la route, située près du canal, qui passait devant sa maison.

Il a défendu les intérêts du canal Welland et de la région de Niagara au sein de l'Administration de la voie maritime et il a continué à servir son pays.

Juste en passant, je voudrais préciser qu'il a également laissé sa marque à Ottawa lorsqu'il est parti de l'Adminis-

tration de la voie maritime. En m'entretenant avec sa secrétaire, Velma Durant, qui a travaillé avec lui au sein de l'Administration de la voie maritime, j'ai appris qu'il avait laissé derrière lui 12 cravates lorsqu'il avait quitté son poste et elles sont encore à Ottawa dans son ancien bureau de l'Administration de la voie maritime.

Ceux qui ont travaillé avec lui à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et les gens qu'il a représentés se rappelleront de M. Barrett.

Nous transmettons nos condoléances les plus sincères à sa famille à qui, je le sais, il manquera beaucoup.

L'hon. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je vais dire quelques mots sur la mort regrettable hier de M. Barrett, l'ancien député de Lincoln. Il était de la promotion de 68. Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1968, nous étions 96 de cette promotion et M. Barrett était du nombre. Il a servi dans cette enceinte pendant un mandat, de 1968 à 1972.

Je me rappelle de lui comme étant un député extrêmement apprécié et très chaleureux qui avait des amis dans les trois partis nationaux. Il était très actif au sein des comités de la Chambre et il s'inquiétait vivement de ses électeurs et de l'avenir de notre pays.

Au nom de notre parti, je voudrais transmettre à sa famille nos condoléances les plus sincères.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, dont un sous-comité du Comité permanent des communications et de la culture a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Mme le vice-président: À la suite de délibérations et de consultations intensives, la Présidence se trouve prête maintenant à rendre sa décision sur l'ensemble des motions d'amendement proposées à l'étape du rapport du projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications. Je désire remercier tous les députés de cette Chambre de la patience qu'ils ont manifestée dans ce contexte.

Il y a 50 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport de ce projet de loi.